

Décision

Générale

colonial

Décision n° 266 décision n. 266 du 26 Mars 1943

n° 266

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 mars 1943

Numéro JO

n° 7 du 01/04/1943

Date du numéro

1 avril 1943

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont réintégrés dans leur emploi en memes qualité et traitement, a compter du 1er avril 1943, les agents des douanes désignés ci-après en disponibilité d'un an sans solde : ISMAEL HUSSEIN, préposé de 8ème cl. ABDOU WAID préposé de 4ème cl. Art. 2. Le préposé ABDOU WAID est affecté au bureau des douanes d'ALI-SABIEH, à compter du 1er Avril 1943, en remplacement du préposé ALI KAMIS affecté à Djibouti. Art. 3. Le chef du service des douanes et le chef du bureau des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.